

/K.J./M.Z./

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 - KIGALI

Kigali, le 10 MARS 1986

N° 0913 /15.04

→ DEF

Monsieur le Directeur du Centre  
de Formation des Jeunes  
GACULIRO

Objet : Recommandations pour le  
bon fonctionnement du Centre.

Monsieur le Directeur,

Suite aux différentes visites effectuées  
dans votre Centre et notamment suite à la mienne du 16 janvier 1986, j'ai l'hon-  
neur de vous demander de tenir compte désormais des instructions suivantes :

- Pour toutes les activités à envisager pour le Centre, l'autosuffisance doit être une règle d'or. Notamment avant de vendre le maïs au particulier...
- Les travaux prioritaires de construction doivent se limiter pour le moment à la réfection des maisons déjà existantes : soit qu'elles sont en état de retapage ou soit qu'elles ont été commencées et qu'elles n'ont jamais été achevées.  
Pour toute nouvelle construction à entreprendre, je vous demande d'établir un plan d'ensemble que vous me transmettez pour approbation.
- L'aménagement de la cuisine et de deux cuisinières à gaz pour la valorisation du biogaz doit être fait dans les plus brefs délais.
- Avant l'utilisation du biogaz il importera de donner aux instructeurs et aux élèves d'amples explications sur le fonctionnement et l'entretien des installations.

Pour le Ministre de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif en Congé  
MUGEMA Romuald  
Secrétaire Général.-

C.P.I. à :

- ✓ - Monsieur le Directeur Général  
de la Jeunesse  
KIGALI